



## Tourisme en Pays de la Loire : 43 000 emplois salariés

Laurence HAUTOIS (Insee)

Dans les Pays de la Loire, le tourisme génère 43 000 emplois salariés en moyenne annuelle, principalement dans la restauration et l'hôtellerie, mais également dans des activités moyennement ou faiblement touristiques comme celles des hypermarchés ou du commerce de détail. Si l'emploi touristique des Pays de la Loire est plus diversifié qu'ailleurs, son poids dans l'emploi salarié total est plus faible qu'il ne l'est dans les autres régions de province. Ces emplois représentent en effet 3,5 % de l'ensemble des emplois salariés régionaux, contre 4,4 % en moyenne dans les régions de province.

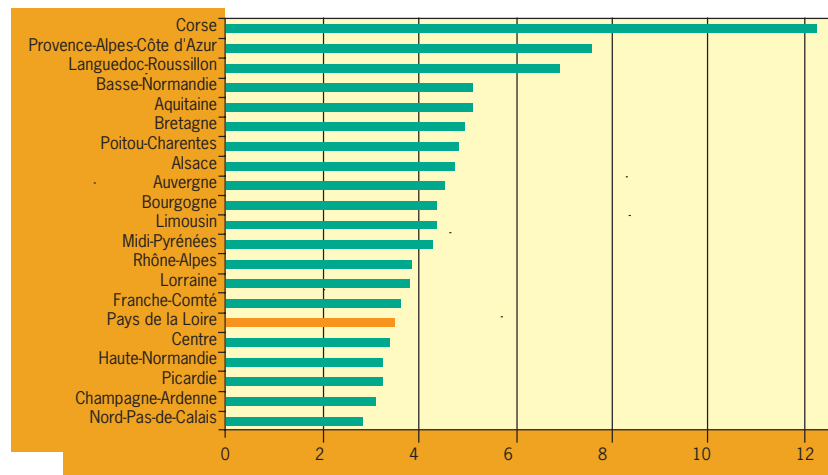
**E**n Pays de la Loire, l'emploi salarié est impacté par l'afflux de population lié à la fréquentation touristique. Ainsi, en 2007, l'activité touristique génère 43 000 emplois salariés en moyenne annuelle, soit l'équivalent de la branche transport régionale. Ces emplois touristiques sont répartis de manière inégale sur le territoire. La Loire-Atlantique est de loin le premier département employeur, avec 16 600 emplois touristiques. La Vendée en compte, quant à elle, 10 100. L'emploi salarié touristique varie évidemment fortement au cours de l'année, de 30 500 emplois en janvier à 63 100 en août. À ces emplois salariés, il faut ajouter, selon le recensement de la population, près de 8 000 emplois non salariés en lien avec une activité touristique. Relevé au mois de janvier, c'est-à-dire dans une période relativement creuse pour l'activité touristique, ce chiffre doit être considéré comme minorant l'emploi non salarié. Ainsi, en Pays de la Loire, au moins 51 000 emplois, salariés ou non, sont soit directement liés à la demande touristique (hôtels, campings), soit induits par la présence de touristes dans des activités qui répondent aussi à la demande de la population résidente (super et hypermarchés, commerces de détail, etc.).

### Un poids du tourisme plus faible dans les Pays de la Loire

En Pays de la Loire, la part des emplois salariés liés au tourisme se situe à 3,5 % de l'ensemble des emplois salariés, contre 4,4 % en moyenne en province. Malgré les attraits touristiques régionaux tels que le littoral, la vallée de la Loire,

### Un poids du tourisme limité en Pays de la Loire

Part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi salarié total en 2007 en France de province (en %)



Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.

la présence de nombreux parcs et les événementiels, la région ne se place ainsi qu'au 16<sup>e</sup> rang des régions de province. Les trois autres régions du littoral atlantique présentent des taux plus élevés, de l'ordre de 5 %.

Différents éléments d'explication peuvent éclairer le poids apparemment relativement faible du tourisme dans l'activité régionale en termes d'emploi. Parmi ceux-ci, la structure très diversifiée du tissu économique des Pays de la Loire est un élément majeur. La structure de l'offre peut également l'expliquer en partie. Ainsi, avec une part importante de résidences secondaires dans la région, qui représentent 73 % de la capacité d'accueil en nombre de lits touristiques, soit 2 points de plus qu'en moyenne en province, les Pays de la Loire « hébergent » de nombreux touristes sans que ceux-ci n'entretiennent de relation marchande avec le secteur. Concernant l'hébergement marchand,

l'offre en lits touristiques relève beaucoup plus souvent des campings qu'en moyenne dans les régions de province, à hauteur de 68 % contre 50 %, et moins fréquemment de l'hôtellerie. Cette activité représente, avec les résidences de tourisme et les hébergements assimilés, 17 % de la capacité d'accueil dans la région contre 28 % en province. L'apport d'emploi via l'hôtellerie, où les effectifs salariés par lits touristiques sont plus élevés, est donc moindre dans la région qu'en moyenne en province. Par ailleurs, les Pays de la Loire disposent d'une façade maritime moins étendue que d'autres régions littorales telles que la Bretagne ou l'Aquitaine par exemple. Ainsi, au niveau des départements, c'est en Vendée, qui totalise les deux tiers des kilomètres de côte de la région, que le poids du tourisme est le plus important. Les emplois salariés touristiques vendéens représentent 4,8 % de l'emploi total en moyenne annuelle, loin devant

la Mayenne (2,2 %) et le Maine-et-Loire (2,9 %), mais aussi la Loire-Atlantique (3,5 %) et la Sarthe (3,4 %).

## Des emplois plus diversifiés

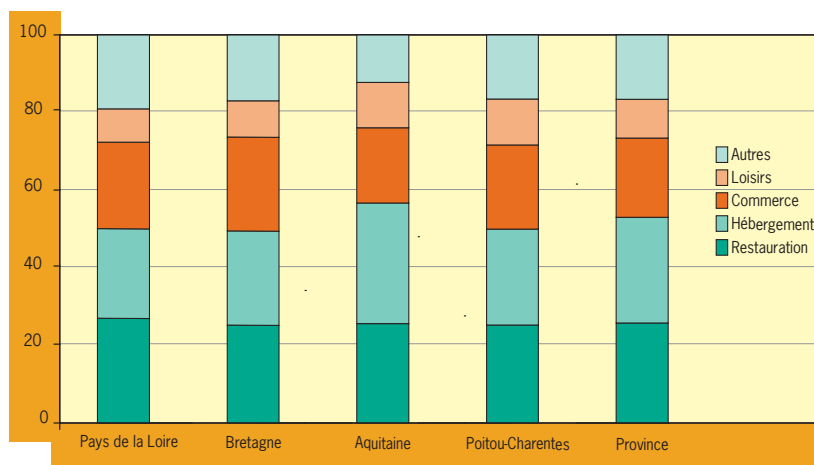
Les activités en lien avec la fréquentation touristique sont nombreuses. Ainsi, les emplois salariés liés au tourisme se répartissent non seulement dans les activités totalement tournées vers le tourisme, comme l'hôtellerie ou les campings, mais également dans des secteurs liés en partie à la fréquentation touristique, tels la restauration ou le commerce.

Au niveau national (hors Île-de-France), l'emploi touristique repose sur les deux activités essentielles que sont l'hôtellerie et la restauration. Cette dernière prédomine, avec 26 % des salariés liés au tourisme en 2007. L'hôtellerie prend la seconde place avec près de 21 % des emplois salariés liés au tourisme. Si l'on ajoute à l'hôtellerie les autres activités d'hébergement comme les campings, les gîtes, ou les villages de vacances par exemple, cette part atteint le tiers.

Dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié touristique est moins concentré qu'il ne l'est au niveau national. En effet, les activités qui ne sont pas spécifiquement touristiques sont plus fortement représentées au niveau de la région qu'elles ne le sont au niveau France de province. Les activités moyennement et faiblement touristiques représentent ainsi quatre emplois salariés touristiques sur dix en Pays de la Loire contre trois sur dix en France de province et sur l'ensemble des

## La restauration : premier employeur des Pays de la Loire

Répartition des salariés liés au tourisme par secteur d'activité en 2007 (en %)



Source : Insee, DADS 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.

autres régions du littoral atlantique. Ainsi, avec près de 3 800 salariés touristiques en moyenne annuelle par jour, les super et hypermarchés totalisent 9 % des emplois salariés touristiques régionaux, devançant les hébergements autres que les hôtels.

## L'hôtellerie en retrait

La restauration est le premier employeur du secteur touristique des Pays de la Loire avec près de 11 500 emplois, soit 27 % des emplois touristiques régionaux. L'ensemble des activités d'hébergement, composé entre autres des hôtels, des campings ou des auberges de jeunesse, se situe en seconde position, avec 23 %

de l'ensemble des salariés touristiques régionaux, soit 4 points de moins qu'en France de province. Cette part est également inférieure à celle observée dans les autres régions du littoral atlantique, où elle varie de 24 % à 31 %. En effet, l'hôtellerie, avec 6 800 salariés, est plus faiblement représentée dans la région. La structure de l'offre hôtelière des Pays de la Loire, qui comprend davantage d'hôtels de catégories 0 à 2 étoiles, explique en partie ces résultats. L'effectif salarié dans les hôtels augmente en effet avec leur classement : pour 100 lits touristiques, il varie de 3 salariés pour les hôtels 0 étoile à plus de 20 salariés en moyenne pour les 4 étoiles. ■

## Pour comprendre ces résultats

*Selon la définition retenue par l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés hors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autre motif ».*

### L'estimation de l'emploi salarié touristique

*Les données sont issues de l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2007. Il s'agit d'un document administratif que doit remplir toute entreprise employant*

*des salariés, pour toutes les activités économiques à l'exception de la fonction publique d'État, des services domestiques et des activités extra-territoriales.*

*La méthode d'estimation des emplois salariés liés au tourisme, mise au point à l'Insee, permet de rendre compte des impacts territoriaux : pour mesurer l'emploi touristique salarié, les établissements employeurs sont classés selon l'intensité touristique de leur activité et le niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés. Pour chaque croisement de ces critères, une part plus ou moins importante de leur emploi est retenue (cf. tableau).*

*Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme mais pas avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages ou fabrication de caravanes par exemple). Sont également exclues les activités générant des emplois indirectement liés au tourisme, telles que le commerce de gros. Par ailleurs, l'emploi dans les campings municipaux est légèrement sous-estimé en raison de la source utilisée (DADS 2007) : les campings municipaux n'ayant pas souvent d'identification propre, ils peuvent être assimilés aux mairies et donc exclus des activités touristiques.*



Un regroupement des activités a été réalisé pour l'analyse de la structure des emplois touristiques :

- restauration : restaurations de type traditionnel ou rapide ;
- hébergements : hôtels et autres hébergements touristiques (campings, auberges de jeunesse et refuges, etc.) ;
- commerce : boulangeries, supérettes, café-tabacs, super et hypermarchés, autres commerces alimentaires, commerces de détail non alimentaires ;
- loisirs : transports fluviaux, transports côtiers, offices de tourisme, activités

sportives, parcs d'attractions, casinos, activités thermales et de thalassothérapie.

## L'estimation de l'emploi non salarié touristique

En complément de l'estimation de l'emploi salarié touristique, ce dossier fournit un ordre de grandeur de l'emploi non salarié lié au tourisme en 2007, selon les enquêtes annuelles du recensement de la population de l'Insee. La méthode de calcul repose sur l'hypothèse que, pour un secteur relevant du champ des activités touristiques, la part de l'emploi non salarié consacrée au tourisme égale la

part des emplois salariés touristiques dans l'emploi salarié total de l'activité. On suppose ainsi que l'activité du chef d'entreprise se répartit comme l'activité de ses salariés.

Cette estimation de l'emploi non salarié lié au tourisme est à interpréter avec précaution. En effet, les enquêtes de recensement, ayant lieu en janvier et février, permettent de prendre en compte les emplois saisonniers d'hiver mais pas ceux liés au tourisme estival. Le volume d'emploi non salarié en Pays de la Loire est donc sous-estimé et ne peut être comparé avec celui des autres régions.

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex. : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail de textiles)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

## Pour en savoir plus

Le Garrec M.-A., « **Le tourisme : un secteur économique porteur** », in *Le tourisme en France - Édition 2008*, Insee Références, mai 2009.

Vilain E. et Warzée C., **Activités touristiques : combien d'emplois pour quels actifs dans le Nord-Pas-de-Calais ?**, Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profil*, n°76, septembre 2010.

Dardaillon B., **44 000 emplois liés au tourisme en Normandie**, Insee Basse-Normandie, *Cent pour cent*, n°205, juin 2010.

## Portrait des saisonniers du tourisme

Lionel KERDOMMAREC et Amandine RODRIGUES (Insee)

Les saisonniers d'été du tourisme sont majoritairement des femmes. Ils sont souvent recrutés plus jeunes que dans les autres emplois potentiellement touristiques. Les saisonniers d'été travaillent également davantage sur des postes de niveau employé, avec des temps partiels plus fréquents et ont, par nature, des contrats plus courts. Leur salaire horaire net est inférieur de 12 % au salaire moyen pratiqué dans l'ensemble des emplois potentiellement touristiques. Recrutés localement, ils sont par ailleurs peu nombreux à poursuivre leur activité une fois la saison terminée.

L'activité touristique engendre localement d'importantes variations de population qui génèrent des besoins de main-d'œuvre pour assurer l'hébergement des vacanciers, les nourrir ou encore les divertir. Face à ces fluctuations parfois brutales de la demande, les mécanismes d'adaptation du tissu productif reposent sur le recours temporaire à un surcroît de main-d'œuvre occupé par les travailleurs saisonniers. Ils constituent l'un des rouages nécessaires au bon fonctionnement de l'économie du tourisme. À ce titre, leur recrutement et leurs conditions de travail sont essentiels au bon déroulement de la saison touristique.

### Commerce et restauration : secteurs qui recrutent le plus en période estivale

En Pays de la Loire, les saisonniers d'été, travaillant entre mars et octobre, représentent 23 % de l'emploi salarié touristique en moyenne sur l'année. La restauration et le commerce (super et

hypermarchés, commerce de détail non alimentaire) sont les premiers secteurs employeurs, avec chacun 23 % de ces emplois saisonniers. Suivent les activités d'hébergement du type campings et auberges de jeunesse (10 %), l'hôtellerie (6 %), ainsi que les activités récréatives et sportives (5 %). Quant aux activités faiblement touristiques, couvrant une large palette de secteurs, elles participent à l'emploi saisonnier d'été à hauteur de 18 %.

### Un personnel plus jeune, constitué principalement d'employés

Avec 62 % de femmes, les emplois saisonniers d'été sont aussi féminins que l'ensemble des emplois de référence, correspondant aux emplois potentiellement touristiques, qu'ils soient saisonniers ou non. Les saisonniers d'été sont en revanche beaucoup plus jeunes. En effet, dans les Pays de la Loire, 60 % des saisonniers du tourisme en période

estivale ont moins de 26 ans, contre 27 % des salariés des activités potentiellement touristiques. La part des moins de 26 ans est particulièrement élevée dans les activités de commerce et notamment dans celle des super et hypermarchés (82 % des emplois saisonniers, contre 28 % des emplois de référence). Dans la restauration, leur part est également très élevée, à hauteur de 67 % des emplois saisonniers, contre 47 % des emplois de référence.

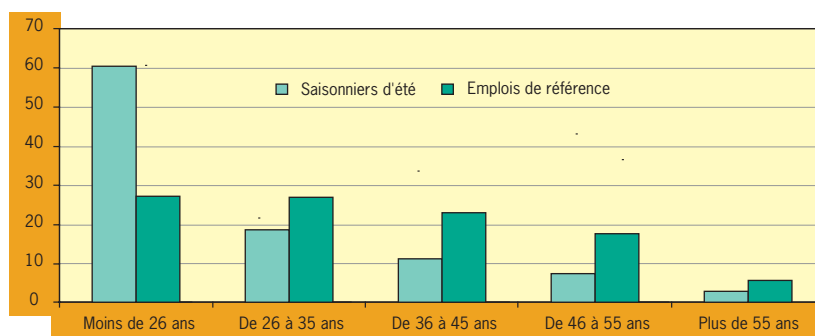
L'emploi saisonnier d'été est moins qualifié que les emplois potentiellement touristiques. Les employés sont en effet beaucoup plus nombreux parmi les saisonniers que parmi les emplois de référence (69 % contre 56 %). Ces emplois se concentrent essentiellement dans la restauration, les activités des super et hypermarchés, et dans une moindre mesure, dans les hébergements touristiques hors hôtels et le commerce de détail non alimentaire.

### Des rémunérations moins favorables pour les cadres et professions intermédiaires

En Pays de la Loire, le salaire moyen perçu par un travailleur saisonnier d'été du tourisme s'élève à 8,16 euros nets par heure en 2007, soit 12 % de moins que la rémunération moyenne des emplois de référence. Ainsi, les salariés recrutés pendant la période estivale bénéficient de salaires horaires nettement inférieurs à ceux de l'ensemble des emplois, du fait notamment de leur moindre qualification. Si dans la restauration les salaires sont légèrement supérieurs (+ 2 %), les autres secteurs enregistrent des conditions salariales

### Des saisonniers plus jeunes que l'ensemble des salariés des emplois potentiellement touristiques

Répartition des saisonniers d'été et des salariés des emplois potentiellement touristiques par tranche d'âge en Pays de la Loire en 2007 (en %)

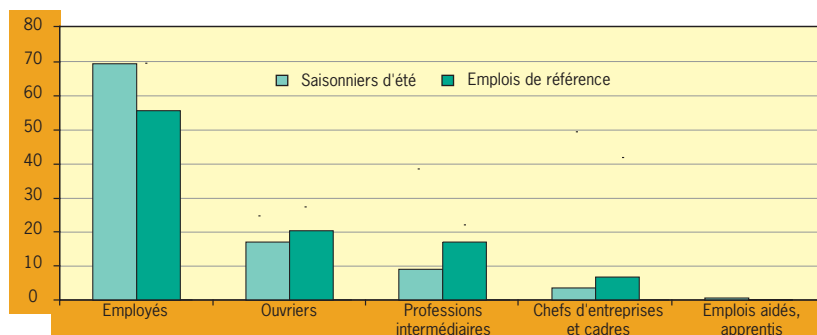


Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.



## Des emplois saisonniers moins qualifiés que les emplois potentiellement touristiques

Répartition des saisonniers d'été et des salariés des emplois potentiellement touristiques par catégorie socioprofessionnelle en Pays de la Loire en 2007 (en %)



Source : Insee, DADS 2007, estimation de l'emploi salarié touristique.

moins favorables. Les salaires horaires nets sont inférieurs de 11 % dans les hébergements hors hôtels, ainsi que dans les super et hypermarchés, et de 35 % dans les activités récréatives et sportives.

Les hommes saisonniers sont payés 8,44 euros de l'heure, soit 2 euros de moins que lorsqu'ils occupent les emplois de référence. Malgré cela, leur niveau de salaire est équivalent à celui des femmes travaillant dans les emplois potentiellement touristiques. Quant aux femmes employées en tant que saisonnières, nombreuses à occuper des emplois dans les secteurs les moins rémunérateurs, tels que l'hébergement et la restauration, elles sont payées 50 centimes d'euros de moins par heure que leurs homologues saisonniers masculins.

Au niveau des catégories socioprofessionnelles, si les employés présentent des salaires légèrement supérieurs à ceux des emplois de référence (+ 1 %), les cadres saisonniers et les professions intermédiaires sont payés respectivement 26 % et 17 % de moins que dans les emplois de référence.

## Une situation plus précaire : beaucoup de contrats courts et de temps partiels

Lors de la période estivale, la moitié des saisonniers est employée à temps partiel, contre 41 % des salariés des secteurs potentiellement touristiques. En termes de durée de contrat, les contrats courts, c'est-à-dire inférieurs à un mois, sont par ailleurs deux fois plus fréquents que pour les emplois de

référence (47 % contre 24 %). Dans les activités récréatives et sportives par exemple, 68 % des salariés ont des contrats de moins d'un mois, contre 38 % pour les emplois de référence. Ces contrats courts d'été concernent plus souvent les cadres et chefs d'entreprise ainsi que les professions intermédiaires que les autres catégories socioprofessionnelles.

Les contrats de un à six mois sont également plus fréquents chez les saisonniers d'été que dans les emplois de référence : ils concernent 51 % des saisonniers d'été, contre 30 % des emplois potentiellement touristiques. Ce type de contrat est prépondérant dans les super et hypermarchés, la restauration et les hôtels.

## Des poursuites d'activité peu nombreuses une fois la saison terminée

Concernant les saisonniers du cœur de métier du tourisme, comprenant principalement les hébergements touristiques et la restauration, en Pays de la Loire, seulement 26 % avaient un emploi deux mois avant le début de la saison. Ils sont à peine plus nombreux à être en emploi deux mois après la fin de la saison : 34 %. La poursuite d'activité varie néanmoins de façon sensible selon l'activité saisonnière et la durée des contrats.

Bien que la durée des contrats soit particulièrement faible dans les activités récréatives et culturelles, les saisonniers de ce secteur sont relativement nombreux à être en emploi deux mois avant (30 %) ou après la fin de la saison (32 %). La restauration présente le taux

de poursuite d'emploi le plus élevé : 36 % des saisonniers sont encore en emploi deux mois après la saison, et plus souvent dans le même domaine. Dans ces deux activités, un même emploi saisonnier peut en outre être occupé successivement par plusieurs personnes. Le nombre de contrats de saisonniers signés au cours des différentes saisons y est donc bien plus élevé que le nombre d'emplois saisonniers distincts.

De leur côté, les hôtels et restaurants emploient principalement des saisonniers pour la plus grande partie de la saison estivale, avec des contrats pouvant aller jusqu'à six mois. Mais ces contrats d'assez longue durée ne semblent pas constituer un réel atout pour obtenir un emploi durable à plus long terme.

## Un recrutement local

Le recrutement des saisonniers du cœur de métier du tourisme est local dans la grande majorité des cas. Ainsi, en 2007 en Loire-Atlantique, 78 % des saisonniers de la restauration vivent dans la même zone d'emploi que leur employeur. L'hébergement touristique attire davantage de travailleurs saisonniers vivant hors de la zone d'emploi de l'employeur : seuls 60 % habitent dans la même zone. Certains salariés de l'hébergement touristique enchaînent ainsi saison d'hiver à la montagne et saison d'été sur le littoral atlantique. En Vendée, les activités saisonnières recourent beaucoup plus à de la main-d'œuvre venant d'autres territoires. Cela s'explique par le nombre élevé d'emplois saisonniers proposés par rapport à la main-d'œuvre disponible, moins importante dans ce département qu'en Loire-Atlantique, notamment les jeunes étudiants. ■



## Le tourisme, principale activité saisonnière de la Vendée, contrairement à la Loire-Atlantique

Dans les Pays de la Loire, les emplois saisonniers sont particulièrement nombreux dans les deux départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Dans ces départements, les besoins en saisonniers se concentrent sur le littoral, mais aussi dans l'agglomération nantaise et sa proche périphérie où l'économie est très diversifiée.

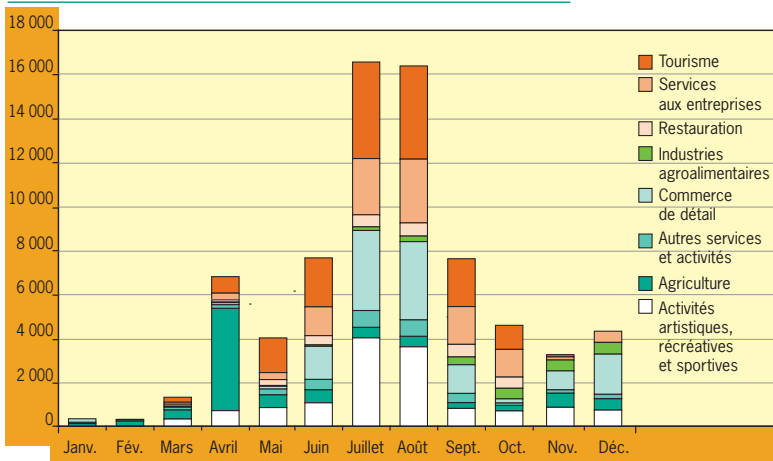
En Loire-Atlantique, dès l'arrivée du printemps, les besoins en main-d'œuvre saisonnière se succèdent dans des secteurs d'activité variés. Ainsi, le maraîchage sollicite une main-d'œuvre abondante, principalement pour la cueillette et le conditionnement du muguet dans la seconde quinzaine d'avril. Prennent ensuite le relais, à partir des vacances de printemps, des activités touristiques très présentes sur le littoral : commerces, hôtellerie, camping, restauration, activités récréatives. Dans ces secteurs, le recrutement de saisonniers double début juillet pour répondre à l'afflux de vacanciers.

Au cours de la période estivale, afin de faire face à l'afflux de population mais aussi aux congés des salariés permanents, certains services aux entreprises comme les activités de nettoyage, de surveillance et de garde embauchent des salariés saisonniers pour assurer la continuité du service. Dans le même temps, les activités de plein air ou récréatives pour les enfants ou adolescents en vacances offrent de nombreux postes à pourvoir pour quelques semaines. De plus, en juillet, certaines entreprises de la construction et de l'industrie recourent à des saisonniers recrutés en mission d'intérim pour faire face à un surcroît d'activité, avant le traditionnel creux observé en août dans ces secteurs.

À l'automne, au moment des vendanges, apparaissent des besoins dans la récolte de fruits et la viticulture. À l'approche de la période des fêtes de fin d'année, les industries agroalimentaires et la plupart des formes de commerce - grandes surfaces, mais aussi marchés ou commerces spécialisés tels que les bijouteries ou les magasins d'équipements du foyer - doivent faire face à un pic d'activité lié à leurs préparatifs.

### Des activités saisonnières très variées en Loire-Atlantique

Emplois saisonniers par activité et par mois en Loire-Atlantique en 2007



Sources : Insee, DADS 2007 ; Pôle Emploi, fichiers sur les contrats en intérim.

Les premiers mois de l'année constituent en revanche une période creuse pour les travailleurs saisonniers, à l'exception de besoins isolés liés aux soldes d'hiver. Mais cette période est susceptible d'être mise à profit pour le suivi de formations professionnelles visant à améliorer les qualifications des salariés, pour accéder ensuite à des emplois moins précaires et mieux rémunérés.

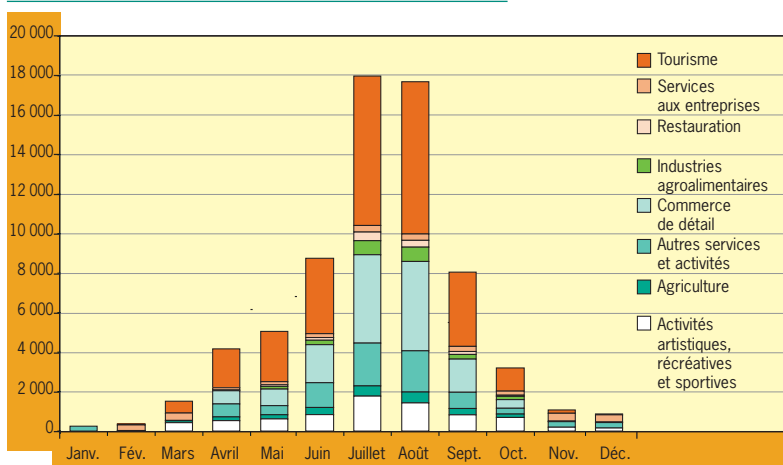
En Vendée, l'emploi saisonnier est particulièrement concentré sur la bande littorale et l'éventail des activités proposées est réduit à celles qui doivent faire face à l'afflux de touristes au cours de la période printanière et estivale : hébergement touristique (campings essentiellement), restauration et commerce de détail.

L'emploi saisonnier occupe également une place assez importante dans la zone d'emploi de Vendée-Est. Il s'agit majoritairement d'emplois des activités récréatives et culturelles et des services aux entreprises, liés pour une bonne part aux attractions et spectacles du site du Puy du Fou.

Cette succession d'activités saisonnières en Loire-Atlantique et en Vendée ne signifie toutefois pas que ce sont les mêmes saisonniers qui travaillent tout au long de l'année. Les différentes tentatives pour occuper des saisonniers à plein temps sur des emplois différents n'ont en effet abouti jusqu'à présent qu'à la création de quelques groupements d'employeurs, principalement sectoriels (dans l'hôtellerie, le BTP et l'agriculture) et très rarement inter-sectoriels.

### Des activités saisonnières fortement concentrées sur le tourisme en Vendée

Emplois saisonniers par activité et par mois en Vendée en 2007



Sources : Insee, DADS 2007 ; Pôle Emploi, fichiers sur les contrats en intérim.



## Le logement des travailleurs saisonniers

Si une bonne partie des saisonniers travaille et vit sur le même bassin d'emploi touristique, l'autre a besoin d'un second logement pour la période d'emploi saisonnier (pour l'intéressé, voire sa famille), d'où une charge financière supplémentaire. Par ailleurs, les conditions de logement influent nécessairement sur les modalités de récupération physique des efforts fournis pendant le travail. Autrement dit, certaines formes d'hébergement sont moins propices au repos que d'autres. Le logement sous tente peut ainsi être problématique selon les aléas météorologiques. La difficulté à se loger, notamment sur la zone littorale, entraîne parfois des renoncements de la part de professionnels qualifiés à venir travailler sur la côte, ce qui accroît les difficultés de recrutement.

Plusieurs modalités de logement coexistent pour les saisonniers :

- le logement fourni par l'employeur, pratique de moins en moins fréquente : des règles fixent les superficies minimales, les normes d'hygiène et les modalités de prise en compte au titre des avantages en nature ;
- le logement extérieur, à l'initiative du saisonnier, en camping, mobil-home ou (co)location : ces formules ne relèvent pas du code du travail et la négociation, notamment des prix, se fait de gré à gré ; à noter toutefois que les saisonniers peuvent bénéficier d'un système appelé Loca-Pass, qui dispense de l'avance d'une caution et garantit le propriétaire contre les dégradations ou le non paiement de loyer ;
- le logement extérieur chez des amis ou de la famille : cette pratique fréquente n'est pas ou peu onéreuse ;
- des solutions à la demande des pouvoirs publics et des professionnels, qui commencent à émerger : ouverture d'internats de lycées publics et privés pendant les vacances d'été, foyers de jeunes travailleurs saisonniers, résidences sociales ; cette solution qui paraît la plus adéquate nécessite une sérieuse étude de faisabilité pour limiter le risque financier pour le promoteur en raison d'un usage par nature réduit hors saison.

## Pour comprendre ces résultats

Les **saisonniers d'été** sont définis selon les dates de début et de fin de leur contrat et selon leur rémunération. Ainsi, les salariés du tourisme sont considérés comme saisonniers d'été lorsque leur contrat débute au plus tôt le 1<sup>er</sup> mai et se termine au plus tard le 30 septembre, ou quand leur contrat est compris entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre, à condition que leur rémunération entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre représente plus de la moitié de leur rémunération totale. Les données sur les saisonniers d'été sont issues de l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2007.

Le **champ de référence des emplois potentiellement touristiques**, auquel sont comparés les saisonniers d'été,

comprend l'ensemble des salariés, saisonniers et permanents, pour les croisements activité x commune lorsqu'au moins une partie de l'emploi est considérée comme de l'emploi touristique.

### Emploi salarié touristique, emploi saisonnier et emploi de référence

En **orange**, figure la partie saisonnière de l'emploi salarié touristique et, **entouré en bleu**, le champ des emplois de référence, ou emplois potentiellement touristiques.

Les données complémentaires sur la localisation des recrutements, les poursuites d'activité et le calendrier des activités saisonnières sont réalisées sur un champ différent. Dans ce cas, les

dates de début et de fin de contrat ne sont pas définies *a priori*. Pour une zone géographique donnée, une activité est potentiellement saisonnière si le niveau maximum de la série annuelle d'emploi salarié est supérieur à un indicateur statistique sur la série annuelle, augmenté d'un certain seuil. Cette condition doit être vérifiée sur deux années, afin d'assurer la récurrence du pic d'activité. Dans la présente étude, le niveau de référence de l'emploi salarié « hors saison » est le premier quartile, augmenté d'un seuil de 5 %. En outre, sont retenues comme activités saisonnières uniquement celles dont les effectifs salariés dépassent 50 personnes sur le territoire considéré, afin de ne pas prendre en compte des activités « marginales ».

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex. : hôtellerie)	Emploi saisonnier + totalité de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + totalité de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + totalité de l'emploi permanent
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail de textiles)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

## *Pour en savoir plus*

Ragot V., et al., **Emplois saisonniers en Loire-Atlantique et en Vendée : des offres variées d'avril à décembre**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°91, décembre 2010.

Ragot V. et al., **Les travailleurs saisonniers en Loire-Atlantique et Vendée**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°390, décembre 2010.

**L'activité intérimaire en Pays de la Loire**, DRTEFP et Assedic des Pays de la Loire, décembre 2008.

Seguin S., **L'empreinte des contrats courts ou à temps partiel dans l'emploi des Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°82, décembre 2009.

**Le tourisme dans l'économie résidentielle : des clients et des salariés en partie partagés**, Les Dossiers de l'Observatoire régional du tourisme des Pays de la Loire, n°39, janvier 2009.

Berteaux R., **L'emploi agricole total diminue mais l'emploi salarié se maintient depuis 2000**, Agreste Pays de la Loire, janvier 2010.

Fournié D., **L'emploi saisonnier dans l'hôtellerie et la restauration**, Cereq, *Net.Doc*, n°70, septembre 2010.